

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 258

présenté par
M. Castaner

ARTICLE 34

À la quatrième phrase de l'alinéa 17, supprimer les mots :

« de contribution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.